

QUELQUES RANÇONS CELEBRES

A. JEANJEAN

La féodalité naquit de l'incapacité des successeurs de Charlemagne d'assurer leur autorité. Tous les gens en place s'approprièrent les biens dont ils étaient les responsables et les gardiens. Cet état de fait fut entériné en 877 par Charles le Chauve à Quierzy sur Oise.

Le territoire se couvrit de châteaux forts et un système de relations hiérarchisées s'établit alors, sorte de pyramide où chacun recherchait un puissant protecteur. Suzerain et vassal s'engageaient par le serment de l'hommage.

Le Roi de France n'était qu'un seigneur parmi les autres, mais placé au sommet du système ; il pouvait en certaines occasions (la guerre par exemple) lever des impôts extraordinaires.

Au Moyen Age la guerre est présente partout, mais de faible mortalité. A Bouvines (1214), sur 170 000 cavaliers engagés, seulement 500 furent tués. Il est plus rentable de capturer un chevalier et réclamer une rançon plutôt que de le massacrer, ce procédé étant vraisemblablement issu des règles de la chevalerie.

La pire des choses qui puisse arriver à un chevalier fait prisonnier est de participer aux fêtes du vainqueur, puis de rentrer chez lui après avoir donné sa parole de payer une importante rançon qu'il faut maintenant réunir.

Certaines furent colossales, comme nous allons le voir dans les quelques exemples suivants.

Richard Ier Cœur de Lion, duc d'Aquitaine, fils de Henri II, roi d'Angleterre (1189-1199), participa à la troisième Croisade (1191-1192), en compagnie de Philippe Auguste, qui fut marquée par la prise de Saint Jean d'Acre, après deux ans de siège.

Les rapports entre les deux rois devinrent si tendus que le Roi de France s'en retourna à la première occasion et, sitôt rentré, se mit en relation avec Jean Sans Terre, frère et rival de Richard.

Ayant eu vent de ces intrigues, ce dernier quitta la Palestine en 1192. Mais à cause de son arrogance, il avait des ennemis sur toutes les routes possibles de retour.

Traversant l'Autriche, il fut fait prisonnier par le Duc Léopold qu'il avait offensé. L'Empereur germanique, Henri VI le Cruel

(fils de Frédéric Ier Barberousse) se le fit livrer par son vassal (1193) et ne le relâcha qu'après lui avoir fait prêter hommage et promettre une énorme rançon. Richard ne fut de retour qu'en 1194.

La rançon s'élevait à 150 000 marcs d'argent, ce qui correspondrait à peu près à 34 tonnes de métal précieux, soit de nos jours (-le prix moyen de l'argent ayant été à Paris en 1991 de 1 046 F le kg-) à 3 556 400 F.

Les Anglais payèrent, mais il est facile d'imaginer les difficultés financières dans lesquelles dut se débattre leur roi, brillant guerrier, poète estimable, mais homme d'état discutabile.

En 1248, celui qui deviendra Saint Louis, reçut « en grande solennité et dévotion » l'oriflamme de soie rouge semé d'étoiles d'or pour aller lui aussi combattre en Terre Sainte.

On attribue le numéro 7 à cette croisade qui valut à Louis IX de figurer, aux côtés de Jean II le Bon et François Ier, parmi les rois prisonniers qui durent se racheter à prix d'or.

En 1250 Louis IX se présenta devant la Mansourah sur le Nil, face aux Sarrasins. L'empereur Frédéric, déjà cité, avait tenu informé le Sultan d'Egypte de tous les mouvements de l'armée franque. Al-Salih-Ayoub fit construire une flotte de guerre qui fut transportée à dos de chameau à travers le désert (le procédé n'était pas nouveau). Remontée, elle intercepta les convois de ravitaillement par voie maritime.

La famine et la dysenterie s'installèrent dans l'armée. Louis IX en souffrit tellement qu'il fallut couper le fond de ses braies car il passait son temps à mettre pied à terre pour se soulager.

Les barons affolés à l'idée que le roi allait mourir, déposèrent leur épée le 6 avril 1250 et notre saint homme fut fait prisonnier.

Le sultan Turan-Shah accepta pour la libération du roi de France, une rançon de 1 million de besants (solidus byzantin), soit quatre tonnes d'or. (500 000 livres tournois).

Si l'on admet que la mine de Salsignes avec ses moyens modernes d'extraction produit 18 kg par semaine, cela représente plus de quatre ans de travail et une valeur de 252 000 000 F, le kg d'or valant en Janvier 1992 à Paris 63 000 F.

La rançon fut ramenée à 400 000 livres soit quand même 201 600 000 F actuels. Le roi devait payer 200 000 livres sur le champ, (100 800 000 F), et le reste à son arrivée à Acre.

Blanche de Castille qui ne pouvait réunir la somme, dut s'adresser au Pape qui autorisa la levée de nouveaux impôts sur les revenus du clergé français. Mais il manquait encore 30 000 livres ; Joinville s'adressa aux Templiers qui, dans un premier temps refusèrent de prêter la somme, mais qui, par la suite furent obligés de s'exécuter.

Le montant réel versé reste incertain. Quoi qu'il en soit, la 7^e croisade ne fut pas une très bonne affaire pour notre pays.

Jean II Le Bon, fils de Philippe VI de Valois (roi de France 1350-1364) est avant tout un chevalier (le Bon signifie le Brave), prodigue, irréfléchi, dénué de sens politique, entouré de mauvais conseillers. Il a d'abord des ennuis avec son gendre Charles le Mauvais, roi de Navarre, à qui il n'a pas cédé des provinces promises lors du mariage avec sa fille Jeanne.

La guerre contre les Anglais ayant repris, il va au devant de Edouard, le Prince Noir, fils de Edouard III roi d'Angleterre. Vaincu et pris par lui à Poitiers (19 septembre 1356, alors qu'à la tête d'un armée de 50 000 hommes il n'avait en face de lui que 8 000 anglais — il est emmené captif à Bordeaux, puis à Londres où il vit insouciant ; dans l'espoir de sa libération, il signe un accord laissant aux Anglais la moitié de son royaume et lui imposant une rançon de 4 millions d'écus d'or.

De plus, le roi prisonnier, paie 10 000 réaux par mois pour son séjour.

Le dauphin Charles repousse de telles conditions. Après le traité de Calais (1360), Jean est libéré (1362) contre une rançon de 3 millions d'écus d'or : 600 000 pour le premier versement, 6 annuités de 400 000. En plus, deux de ses fils et son frère sont remis en otages.

Pour obtenir l'argent nécessaire, le roi marie sa fille Isabelle (-contre 600 000 florins-) aux Visconti de Milan, richissimes banquiers, qui cherchaient à respectabiliser leur nom.

Son fils, Louis d'Anjou, otage à Londres, s'étant enfui, Jean revient s'y constituer prisonnier et y décède en 1364.

La rançon représentant 12 tonnes d'or équivaldrait de nos jours à 756 000 000 F. En 1364 on n'avait pas encore payé le premier million, et l'on sait qu'en 1368 des versements furent effectués. En 1414, sous Charles VI, on parlait de solder cette rançon qui ne fut jamais totalement réglée.

C'est vers ces années là (1367) que Du Guesclin fut fait prisonnier à Navarette par le même Prince Noir.

Charles V avait chargé le futur Connétable de débarrasser le pays des Grandes Compagnies en les entraînant en Espagne, où elles furent massacrées, leur promettant la fortune (les châteaux en Espagne !), lors de la guerre entre Henri de Trastamare et son frère Pierre le Cruel.

Pour se valoriser, Du Guesclin fixa lui même sa rançon à 100 000 écus d'or, soit une tonne, 63 000 000 F, ce qui n'arrangeait guère Charles V qui devait aussi et encore payer pour son père.

En définitive celle ci aurait été réduite, et Du Guesclin fut obligé de vendre au roi d'Aragon les seigneuries qu'il possédait au delà des Pyrénées ; il avait été fait « Grand d'Espagne ». Il put ainsi payer sa liberté.

Pour se tirer d'embaras, François Ier usa du même procédé que Jean II le Bon.

Au mois de janvier 1525 le roi ayant décidé de reconquérir le Milanais, à la tête d'une armée de 30 000 hommes, voulut affronter l'armée ennemie commandée, entre

autres, par le traître Connétable de Bourbon. Sa folle témérité à la tête de sa cavalerie amena sa défaite et sa capture devant Pavie (25 Février).

Le royaume dut être gouverné par sa mère, Louise de Savoie ; pour se libérer, le roi signa le traité de Madrid (1526). Il abandonnait tous ses droits sur l'Italie, livrait la Bourgogne, la Flandre, l'Artois, et acceptait d'épouser en deuxièmes noces (Claude de France étant décédée) Eléonore d'Autriche, soeur de Charles Quint.

Il jura d'observer ses engagements et fut libéré contre ses deux fils, François, 1er dauphin 9 ans et Henri 7 ans, mais avec la ferme intention de ne pas exécuter les clauses d'un tel traité.

Les hostilités reprirent en Italie, sans résultats notables de part ou d'autre. Finalement des négociations s'ouvrirent car l'entourage royal poussait à la paix.

En 1530 les enfants de France furent délivrés contre une forte rançon, 2 000 000 d'écus (7 tonnes d'or soit 441 000 000 F) dont 1 200 000 à la libération, et le mariage de François et d'Eléonore fut célébré en l'abbaye de Captieux en Gironde (4 Juillet).

De nos jours, des journalistes, des hommes et des femmes appartenant à des associations humanitaires sont pris en otages, torturés, assassinés, échangés contre des terroristes de tout poil, des armes, ou comme moyen de pression sur des gouvernements.

Même si le procédé ne date pas d'hier, il faut admettre que les règles de la chevalerie avaient du bon, alors qu'hélas, actuellement, il relève du grand banditisme international.

BIBLIOGRAPHIE

- * Les rois qui ont fait la France, G.Bordenove, Les Capétiens - t.2 St Louis, Les Valois - t.1 Charles V, t.4 François Ier, t.5 Henri II
- * Dictionnaire des Rois et Reines de France, D.Fever-J. d'Hendecourt
- * Histoire de France Hachette : Le Moyen Age, G. Duby - L'État Royal, E. le Roy Ladurie
- * Histoire des Croisades : J.F Michaud
- * La Revue Numismatique et Change : nos 202, 203, 209, 215